

VOTER, C'EST DÉJÀ DÉCIDER !

Les élections professionnelles sont essentielles pour faire vivre la démocratie sociale, défendre nos métiers, nos droits et nos conditions de travail. Elles permettent d'élire les représentant·es du personnel au sein des différentes instances.

Face aux attaques contre les services publics, au manque de moyens, à la dégradation des conditions de travail et à la remise en cause de nos missions, il est indispensable de porter une voix forte et combative.

La FSU et ses syndicats nationaux ont été à la hauteur des enjeux pour contrer les attaques des gouvernements Macron et défendre les conditions de travail, les salaires et les promotions des collègues. Il est fondamental que la FSU reste la première fédération de l'Éducation nationale grâce à vos votes.

L'Éducation nationale traverse une crise sans précédent, mais les lignes bougent : le manque de reconnaissance et la mauvaise rémunération des personnels sont désormais largement reconnus.

Pendant quatre ans, les élu·es FSU siégeront dans les comités et commissions pour défendre vos droits, vous accompagner dans votre carrière et vos mutations, et améliorer vos conditions de travail.

Voter FSU, c'est faire entendre vos revendications et envoyer un message clair au ministère : les personnels doivent être écoutés, respectés et mieux rémunérés.

Les élu·es et militant·es FSU sont des personnels en exercice dans les écoles, les établissements et les CIO : professeur·es, CPE, PsyEN, personnels administratifs et médico-sociaux, titulaires ou contractuel·les, AED et AESH. Ils et elles partagent votre quotidien et s'engagent avec conviction pour défendre vos droits et vous accompagner.

Comme vous et pour vous, ils et elles portent une ambition pour le service public d'éducation : une école émancipatrice, avec des personnels revalorisés et reconnus.

Ensemble, faisons entendre la voix des personnels et défendons un service public d'éducation à la hauteur de nos ambitions !

SNASUB-FSU

Sections Nationales Fédérales des Personnels de l'Éducation de la Recherche et de la Culture

FSU SNICS
SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(ÈRE)S CONSEILLER(E)S DE SANTÉ

Syndicat National des Enseignements de Second degré F.S.U.

SNU-FSU
Syndicat National Unitaire de l'Inspection pédagogique

FSU SNUipp

Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public

snuppden -FSU

SNUIPP / F.S.U.





LES COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION RÉGIONAUX, ACADÉMIQUES ET DÉPARTEMENTAUX

Sept ans après la promulgation de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, ses conséquences pèsent toujours sur nos professions.
Son objectif était clair : affaiblir les syndicats, notamment en supprimant de nombreuses compétences des commissions paritaires . Depuis, la FSU et ses syndicats nationaux n'ont cessé de combattre les velléités locales ou nationales pour continuer à défendre les personnels face à l'administration.

À chaque niveau (ministériel, régional, académique, départemental), les Comités sociaux d'administration (CSA) sont consultés sur le fonctionnement des services et établissements, les règles de gestion, la formation et les conditions de travail. Chaque CSA dispose d'une Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT), qui reprend les compétences des anciens CHSCT. Ces instances défendent les droits de tous les personnels, titulaires comme contractuels.



Au niveau de l'académie la mesure de la représentativité des syndicats et donc de la FSU se fera au travers d'un vote pour un Comité Social d'Administration Académique.

Le CSA-A est une instance essentielle du dialogue social. Il examine les grandes orientations de la politique académique et leurs conséquences sur les conditions de travail, les moyens attribués aux établissements et aux services, ainsi que sur l'organisation du service public d'éducation.

Ses compétences couvrent des enjeux essentiels : organisation des services, mobilité, promotions, formation, égalité professionnelle, santé, sécurité et conditions de travail.

Au quotidien, les élu·es FSU y portent la voix des personnels, défendent leurs droits, relaient les réalités du terrain et portent les revendications collectives. Leur engagement actif permet d'obtenir des réponses concrètes et des avancées pour les personnels.

Voter pour la FSU, c'est faire vivre un syndicalisme combatif de terrain, au service des personnels et d'un service public d'éducation ambitieux et émancipateur.



Les sièges de cette instance sont octroyés aux organisations syndicales en fonction des résultats obtenus dans le CSA de chacune des académies de notre région.

Ses compétences sont essentielles pour les personnels des lycées, des CIO et des Greta. C'est là que se discutent les projets de construction de lycées et la carte des formations, des trois voies (professionnelle, technologique et générale) au post-bac. Ouvertures et fermetures de spécialités, d'options, de filières technologiques, de CAP, de bacs professionnels, de BTS et de classes préparatoires : autant de décisions soumises à l'avis de vos élu·es.

La FSU y défend une carte des formations ambitieuse, l'égalité d'accès aux formations sur tout le territoire et les moyens nécessaires pour garantir des conditions d'étude et de travail de qualité. L'orientation, la formation continue des adultes et l'apprentissage relèvent également de cette instance.

Autant de raisons de voter FSU au CSA de votre académie : pour peser sur les décisions et défendre nos formations, nos métiers et nos conditions de travail !



Les CSASD installés auprès des IA-DASEN, jouent un rôle clé dans l'organisation des écoles et établissements (dotations, effectifs, créations/fermetures de postes, inclusion). Avec une majorité dans les deux départements (7 élu-es sur 10 dans les Alpes-Maritimes et 4 élu-es dans le Var), la FSU grâce à son expertise a porté la voix des personnels.

Bilan d'activité 2022-2026 :

- 1er degré, lutte contre les fermetures de classes et obtention d'ouvertures légitimes, baisse du taux d'encadrement, défense des moyens de remplacement, de maîtres surnuméraires, de personnels spécialisés, préservation des écoles rurales ;

- **2nd degré,** créations de postes (ex. : 51 obtenues dans le Var en 4 ans) et obtention de consignes rectorales pour imposer le vote des répartitions des DHG des établissements dès février ;
- **Moyens pour l'inclusion scolaire** (ex. : comptabilisation des élèves d'ULIS dans les dotations) ;
- **Amélioration des conditions de travail** (AESH, AED, enseignant·es, CPE, Psy-EN et administratifs).

Vos victoires sont le fruit de votre confiance en la FSU !



Depuis la mise en place des F3SCT*, la FSU est en première ligne dans l'académie de Nice. Nos élu·es ne se contentent pas de siéger : ils et elles interviennent, enquêtent, alertent et exigent des comptes. Face à l'administration, nous imposons un suivi strict et sans concession de chaque préconisation.

Nos combats, nos victoires dans l'académie :

- **Inclusion sans moyens et EBEP* :** Obtention d'un Groupe de Travail dédié pour établir des démarches et repères clairs face aux souffrances du terrain , dénonciation du manque de structures et de moyens, soutien aux équipes face aux souffrances et suivi rigoureux des fiches RSST.
- **Amiante et bâtiments :** Suivi effectif des expositions et prise en charge médicale post-exposition.
- **Santé mentale et prévention :** Déploiement des formations aux premiers secours en santé mentale, à amplifier !
- **Santé des femmes :** Intégration systématique des risques spécifiques au programme de prévention académique.
- **Violences et outils de signalement :** Dispositif « Stop violences », généralisation du RSST* et du DUERP* dématérialisés.

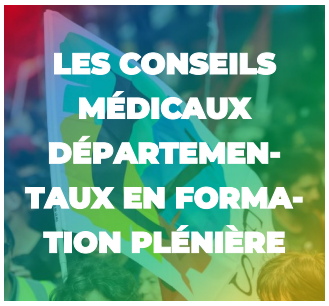
Pas de simples annonces, du concret ! Face aux violences au travail, aux vagues de chaleur, au manque de médecins du travail et à l'intensification de nos métiers, nous refusons que les collègues restent isolé·es.

En 2026, voter FSU, c'est choisir des élu·es de terrain qui combattent et font respecter vos droits au quotidien.

Pour nos conditions de travail, notre santé et notre sécurité : renforçons la FSU dans les F3SCT* !

***DUERP** : Document unique d'évaluation des risques professionnels.*
***EBEP** : Élèves à besoins éducatifs particuliers.*
***F3SCT** : Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.*
***RSST** : Registre de santé et de sécurité au travail.*





Depuis 2022, ce sont les représentant·es FSU qui ont travaillé plus de 600 dossiers instruits par les deux conseils médicaux départementaux de l'académie : retraites pour invalidité, accidents de service/de trajet et maladies professionnelles (reconnaissance en cas de refus du rectorat, validation des taux d'incapacité permanente et allocations temporaires d'invalidité).

Avec sérieux et détermination, ils et elles ont pris contact avec les collègues (1er et 2nd degré, personnels médico-sociaux et administratifs), défendu leurs dossiers et obtenu la meilleure prise en compte de leur situation.

La FSU toujours à vos côtés face aux difficultés de santé, aléas de la vie et souffrances professionnelles !





Durant ces 4 années de mandat, nos élu·es FSU ont œuvré pour faire vivre l'action sociale en faveur des personnels de l'académie.

Des avancées concrètes sont à mettre à l'actif de la FSU : création de l'Action Sociale d'Initiative Académique (ASIA) « Frais de justice » liés à une séparation, rehausse du plafond du quotient familial des ASIA à 14 000 €, et allongement à 6 mois du délai pour demander l'ASIA « départ à la retraite ».

La communication s'améliore aussi grâce aux propositions formulées par nos élu·es. Une affiche a été diffusée dans les établissements.

Pourtant, dans notre académie, les difficultés sociales persistent, notamment pour les AESH. Face à des salaires et conditions de travail souvent indignes, la FSU continue de revendiquer une action sociale plus juste, plus accessible, et adaptée à tou·tes les agent·es, fonctionnaires comme contractuel·les.

F.S.U.

Avec la FSU, des élu·es de terrain

LES CANDIDAT-ES DE LA FSU AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE DE NICE



QUI VOTE OÙ ?

Je vote F.S.U.	CSA MEN	CSA de proximité académie de Nice	CAPD / CAPA	CAPN	CCP
Professeur des écoles	F.S.U.	F.S.U.	F.S.U.		
Agrégé-es, certifié-es, PLP, PEPS, psy EN, PEGC, CPE, chaires sup, ITRF, bibliothécaires	F.S.U.	F.S.U.	F.S.U.	F.S.U.	
Assistant-es sociaux – Infirmier-es	F.S.U.	F.S.U.	F.S.U.		
Administratifs-ves	F.S.U.	F.S.U.	F.S.U.	F.S.U.	
Non-titulaires : (AED AESH, enseignants, CPE, administratif-ves)	F.S.U.	F.S.U.			F.S.U.
Fonctionnaires stagiaires	F.S.U.	F.S.U.			